



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 JANVIER 2022

DATE DE CONVOCATION

21 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **27 janvier** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)) ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT ([arrivé à 19h29](#)) ([pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI](#)), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), , M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI ([pouvoir à M. Vincent DANCOURT](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), M. Simon GEVREY ([suppléé par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

27/01/2022/03

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	26
VOTANTS :	33

Objet : Approbation du Contrat de Relance et de Transition Écologique territorial (CRTE) de la Plaine Dijonnaise

Il est rappelé que le territoire de la Plaine Dijonnaise est engagé dans la rédaction d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) territorial. Une convention d'initialisation, permettant notamment de recenser, à la demande de l'État, les projets communaux, intercommunaux et syndicaux, a ainsi été approuvée le 15 juillet 2021 par l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et signée le 1^{er} août 2021 avec Monsieur le Préfet de Région et de Département. La démarche engagée par la CCPD s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 qui confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Plaine Dijonnaise autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Le projet de CRTE présenté ce jour est donc le fruit d'un travail collaboratif mené avec les communes du territoire et ce dans un délai bref afin de répondre aux exigences calendaires de l'État rappelées récemment par une circulaire du Premier Ministre, qui fixe à fin janvier 2022 la signature des premières versions des CRTE.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les communes concernées sont donc remerciées, pour leur efficacité et leur disponibilité et pour avoir permis dans un temps record l'élaboration et la priorisation des projets, qui concourent à la stratégie globale de développement du territoire au travers de trois

- **Accompagner les acteurs économiques dans leur développement et promouvoir l'insertion par l'activité économique et l'emploi local,**
- **Offrir des services adaptés et de qualité à l'ensemble des administrés, et répondre aux besoins sociaux des plus fragiles,**
- **Devenir concrètement un lieu d'implantation et d'innovation de la transition et de la résilience écologiques.**

Ce contrat qui contient donc l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la **période contractuelle 2021-2026** sera conjointement signé avec **l'État et le Département de Côte d'Or**.

Un **comité de pilotage et un comité technique** seront chargés de le faire vivre. Il sera par conséquent **amendable et révisable**.

Considérant le projet de Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) territorial et ses annexes, joints à ce rapport,

Considérant que ce dernier a été présenté en Conférence des Maires réunie le 6 janvier 2022,

Considérant les éléments apportés en séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) territorial et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à le signer ainsi que tout acte et document ci-rapportant.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 28 janvier 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr